

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2674 - LUNDI 1^{er} AOÛT 2016

GOUVERNEMENT

Les ministres invités à investir dans l'agriculture

À l'adresse des membres du gouvernement réunis en Conseil des ministres, vendredi 29 juillet, au Palais du peuple, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a lancé l'appel au « retour à la terre ».

Un extrait du compte-rendu fait par le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin Moun-galla, renseigne sur cette volonté affichée, au plus haut niveau de l'Etat, d'apporter du génie à ce secteur crucial de la diversification



Le Conseil des ministres

de l'économie nationale, en ce moment de repli continu des prix du pétrole.

« Le président de la République, rapportait le ministre, a invité instamment chaque membre du gouvernement à développer, sur la base de ses émoluments, des activités agricoles pérennes, dans le double souci d'aider au développement de la production agricole vivrière et de donner l'exemple en investissant dans un secteur vital pour notre pays ».

Pages 3 et 5

POINTE-NOIRE

La population souhaite une lutte pérenne contre le grand banditisme

Inscrite dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme, une opération lancée depuis 2015 par les services de police dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, à savoir la destruction des fumoirs des drogues, réjouit

la population qui souhaite la voir se poursuivre. « Les consommateurs et vendeurs de ces drogues ne sont pas des personnes inconnues. Ils cohabitent avec nous dans les quartiers et nous devons les dénoncer sans com-

plaisance », a déclaré un habitant de Pointe-Noire. En vue de tenir le pari de cette opération, les autorités policières des deux départements misent sur diverses stratégies pour traquer ces hors-la-loi.

Page 14

DÉPARTEMENT DE LA BOUENZA

Une course pour la palme du quartier le plus propre de Madingou

Au chef-lieu du département de la Bouenza, Madingou, qui va abriter les festivités du 15 août prochain, les dés ont été jetés, le 27 juillet, pour une course à l'assainissement qui sera sanctionnée par le prix du quartier le plus propre de la ville.

Ce concours s'inscrit dans le cadre du « Prix du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour l'assainissement et la salubrité de la ville » qui accompagne la municipalisation accélérée et la célébration tournante des festivités de l'Indépen-

dance nationale dans les départements. En lançant l'opération le directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, Christian Aboké-Ndza a exhorté la population à « inscrire cette action dans la durée ».

Page 7

BENIN

Trois jours de deuil en mémoire d'Emile Derlin Zinsou

Les autorités béninoises ont décrété vendredi un deuil national de trois jours, à compter du 2 août, pour honorer la mémoire de l'ancien chef d'Etat de ce pays, Emile Derlin Zinsou, décédé le 28 juillet à Cotonou à l'âge de 98 ans. Diplômé de la faculté de médecine de Dakar, Derlin Zinsou a participé à la fonda-

tion de l'Union africaine le 12 juillet 2000 à Lomé. Il était ancien vice-président du Conseil de la francophonie (1996) ; ancien président du Conseil permanent de la Francophonie (1998) et ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française.

Page 9

EDITORIAL

J-15

Page 2

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le procureur de la République disposé à poursuivre les pilleurs de fonds publics



André Oko Ngakala répondant à la presse

Pointé du doigt par la Commission nationale de lutte contre la corruption pour son inaction devant les actes de corruption avérés, le procureur de la République, André Oko Ngakala a promis de faire jouer « la loi de la rupture ». « Je ne rentre pas dans la polémique, je n'ai pas reçu de dossier. S'il y a des pilleurs de deniers publics, qu'on saisisse les services de police et de gendarmerie afin qu'ils me les transfèrent. Je ne badine pas, je les traiterais comme tel, parce que ce sont des criminels économiques. La loi est impersonnelle et doit s'appliquer à tous de manière effective », a-t-il promis.

Page 16

ÉDITORIAL

J - 15

Dans quinze jours très exactement le Congo fêtera le cinquante-sixième anniversaire de son accession à l'indépendance. Et tout indique que ce 15 août 2016 sera aussi joyeux, festif, émouvant que ceux qui l'ont précédé. Avec ce « plus », qui n'est certes pas négligeable, que les cérémonies organisées à cette occasion marqueront l'achèvement du programme dit de « municipalisation accélérée » qui avait été conçu pour doter notre pays des grandes infrastructures sans lesquelles il n'aurait jamais pu émerger.

Rappelons, avant d'aller plus loin, que notre pays a réussi, en menant jusqu'à son terme ce vaste plan, à franchir seul, sans l'aide de personne, l'obstacle qui se dressait sur sa route depuis toujours et qui enclavait la plupart de ses départements. Fruit d'une volonté clairement affirmée par la plus haute autorité de l'Etat au sortir des guerres civiles qui marquèrent la fin du siècle précédent la création de routes, d'aéroports, de voies ferrées, d'hôpitaux et de centres de santé, d'écoles, de bâtiments administratifs a créé les conditions d'une transformation en profondeur de notre économie.

Il reste maintenant à démontrer que le peuple congolais a pris dans son ensemble la mesure de l'actif qu'il s'est ainsi constitué. Et cela seule la société civile, c'est-à-dire chacun d'entre nous devra le démontrer dans les mois et les années à venir. D'où l'importance symbolique que revêtira cette année la célébration de la Fête nationale à Madingou, chef-lieu de la Bouenza, puisqu'elle marquera le lancement effectif du programme de « rupture » énoncé par Denis Sassou N'Gusso lors de sa prestation de serment.

Alors que se finalisent les cérémonies qui marqueront ce nouvel anniversaire, il n'est pas trop tôt pour rappeler une fois encore aux citoyens que nous sommes le rôle déterminant que chacun, à sa place, jouera dans l'écriture de ce nouveau chapitre de notre Histoire. Dotés d'une Constitution qui donne une place éminente à la société civile et qui lui assigne donc une responsabilité particulière, nous ne pouvons plus sous-estimer notre responsabilité.

A J-15 de la Fête nationale il n'est pas inutile de le rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Les Dépêches de Brazzaville

ARPCE

Vers une adaptation de la Primature aux communications électroniques



Les participants lors de l'atelier

L'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) a organisé le 28 juillet un atelier d'information et de formation à l'intention du cabinet du Premier ministre visant à vulgariser la culture du numérique.

Il s'agit de l'identité numérique à travers le code électronique national .Cg, de la nécessité d'un partage dense de messages électroniques et la sécurisation des adresses institutionnelles contre la cyberattaque. Cet atelier d'information et de formation, selon les organisateurs, vise à vulgariser la culture du numérique dans l'administration congolaise et attirer l'attention des responsables institutionnels sur l'importance de sécuriser les échanges électroniques contre la cybercriminalité.

L'ARPCE a donc mis à la disposition du cabinet du Premier ministre des experts qualifiés en vue de susciter l'intérêt des communications électroniques.

« Outre l'aspect de la maîtrise de l'information électronique, la sécurisation, l'ARPCE est en train de concevoir un site officiel de la Primature », a annoncé Sarah Ahoui, chef de service de communication à l'ARPCE. Une initiative saluée par le secrétaire général de la Primature, Hilaire Bouhoyi, ayant présidé jeudi la cérémonie d'ouverture de l'atelier. « Cet atelier constitue un premier pas vers la mise en œuvre d'un des axes majeurs du gouvernement de la République », a martelé Hilaire Bouhoyi, indiquant qu'au plan de l'apprentissage rien n'est définitivement acquis. La chef de service de communication à l'ARPCE a invité les participants à s'approprier l'usage des ordinateurs, iPhone, smartphone, site web, réseaux sociaux, mail... « xxx@primature.gouv. Cg qui pourra être la nomenclature de l'adresse mail de cette haute institution de l'exécutif exprime la souveraineté nationale sur

l'Internet ; permet un gain de temps ; garantit la fiabilité des informations institutionnelles et la fluidité des échanges entre services locaux et étrangers », a indiqué Sarah Ahoui.

Le code électronique (.Cg), souligne Luc Missidimbasi, est un domaine de souveraineté nationale, de contrôle et de valorisation d'une institution étatique. « Seule l'ARPCE est habilitée à octroyer le code .Cg à une institution ou une personnalité qui en fait la demande. Celui qui octroie le domaine à une tierce personne à l'insu des responsables de l'ARPCE, encourt une poursuite pénale », a déclaré Luc Missidimbasi.

D'après cet expert de l'ARPCE, l'utilisation de l'identité numérique rehausse l'image de l'institution sur le web et agit également sur les questions sécuritaires, car le domaine est un périmètre sécurisé contre toute intrusion et interférence. C'est pourquoi, 3, a-t-il conclu.

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions :

Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Nancy France Loutou-

mba (chef de service) ; Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Mauouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION AGRICOLE

L'Etat congolais et la Banque mondiale étudient les possibilités d'une agriculture commerciale

Le nouveau projet qui devra être en partie cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale est destiné à améliorer la productivité des filières agricoles et l'accès au marché de petits producteurs et Micro petites et moyennes entreprises (MPME) dans des zones ciblées à travers le développement de l'agriculture commerciale.

La Stratégie sectorielle du programme d'action prioritaire (SPAP), la dénomination du nouveau projet, est censée prendre le relais du Projet de développement agricole et réhabilitation des pistes rurales (PDARP). Conçue par le gouvernement congolais, la SPAP avait été présentée le 19 juillet aux partenaires du groupe de la Banque mondiale.

et faiblesses de l'agriculture congolaise », a indiqué Amadou Oumar Ba, chargé de projet à la Banque mondiale, le 28 juillet dernier, lors d'une session de restitution de la mission au ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo. Les deux parties semblent être d'accord sur les différentes composantes

potences solides et l'expérience en matière de gestion.

Le gouvernement congolais situe son partenaire de la Banque mondiale. « Nous aimerions que les structures qui vont encadrer les producteurs soient gérées de manière transparente avec beaucoup d'efficacités et de compétences, et que le choix du personnel se fasse selon des normes internationales », a déclaré le ministre d'Etat Henri Djombo.

Le débat se poursuit entre les parties pour clarifier d'autres aspects du projet : le nombre de zones de concentration devant servir de villes pilotes, deux ou trois zones au départ, selon la Banque mondiale ; le choix de zones géographiques en tenant compte des filières susceptibles de répondre à la question de la variabilité commerciale ; le soutien aux projets viables commercialement, quelle que soit la filière ; des domaines à combler comme la sauvegarde environnementale et sociale, les activités du fonds à coûts partagés et le suivi-évaluation...

« Le financement est la partie majeure », estime Henri Djombo, invitant d'autres partenaires de la Banque africaine de développement ; du Fonds international de développement agricole ; du Programme alimentaire mondial ; de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, y compris ceux du secteur privé, à investir dans le projet.

Le groupe de la Banque mondiale a déjà promis un financement de 100 millions de dollars. Le projet sera présenté au Conseil d'administration de l'institution financière en mars 2017, c'est-à-dire un mois après des négociations entre les deux parties prévues pour février 2017.

Fiacre Kombo

ECONOMIE

Les ministres invités à investir dans l'agriculture

S'il est un secteur dans lequel les expériences publiques tentées au Congo depuis des décennies, bien que volontaristes (d'importantes sommes d'argent y ont souvent été injectées) peinent à décoller, c'est bien celui de l'agriculture. Y apporter du génie devient impérieux dans ce moment de repli continu des prix du pétrole où pour les pays touchés, le salut réside dans la diversification de l'économie. Comment s'y prendre ?

À l'adresse des membres du gouvernement réunis en Conseil des ministres, vendredi 29 juillet, au Palais du peuple, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a lancé l'appel au « retour à la terre ». Voici à ce propos deux courts extraits du compte-rendu du ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla.

Premier extrait : « Le président de la République a invité instamment chaque membre du gouvernement à développer, sur la base de ses émoluments, des activités agricoles pérennes, dans le double souci d'aider au développement de la production agricole vivrière, et de donner l'exemple en investissant dans un secteur vital pour notre pays ».

Second extrait : « Au nom des membres du gouvernement, et en réponse à cette exhortation du chef de l'Etat, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a exprimé la pleine adhésion des ministres à ce mot d'ordre, qui doit permettre aux responsables politiques de haut niveau, d'aider à l'augmentation des capacités du secteur

agricole, et ce à la satisfaction des populations congolaises ».

Alors qu'ils ont de manière générale essentiellement mis leurs énergies dans la promotion des associations politiques, des ministres ou des personnalités publiques de premier rang, peuvent bien réorienter leurs investissements en choisissant la production agricole. À la différence de l'autre fréquentation qui ne manque pas d'attrait, cela s'entend, mais aux lendemains souvent laborieux, l'agriculture peut être pour chacun un levier exceptionnel d'ancrage dans le terroir. Car non seulement elle nourrit son homme, mais elle peut offrir d'extraordinaires débouchés à la jeunesse en quête d'emploi. Cela suppose de disposer de moyens humains, financiers et matériels, mais aussi de volonté.

Il faut retenir de l'invite du chef de l'Etat que les concernés devront puiser dans leurs propres émoluments. De telle sorte que l'argent public serve à financer les initiatives publiques dans ce secteur qui en a tant besoin au regard de la dépendance encore forte du Congo de l'extérieur en matière d'importation de ce que consomme sa population. Sans déroger à leurs fonctions d'Etat, les membres du gouvernement qui ont adhéré à l'appel du président de la République par la voix du Premier ministre, chef du gouvernement devront montrer l'exemple. Peut-être vivront-ils désormais autrement leurs fonctions ministérielles si l'expérience d'investir dans l'agriculture qu'ils tenteront s'avère concluante. Bonne chance.

La Rédaction



Les représentants des ong (photo adiac)

diale. Le même jour, une équipe technique de la Banque mondiale a entamé une mission de préparation à l'intérieur du pays, notamment à Pointe Noire, dans le Kouilou, dans les Plateaux, ainsi que dans la Cuvette et Sangha. Le rapport de la mission souligne des rencontres avec différents acteurs dans le domaine de l'agrobusiness.

« Cette mission à l'intérieur du pays nous a permis de constater les forces

du nouveau projet. Il s'agit de l'amélioration du climat des affaires ; de l'échange permanent entre le secteur privé et le secteur public et l'accès des acteurs agricoles aux crédits et à la technologie.

« La Banque mondiale estime nécessaire qu'on conserve l'équipe du PDARP pour le projet SPAP », a plaidé Amadou Oumar Ba, estimant que cela permettrait de s'appuyer sur les com-

LE FAIT DU JOUR

Jeu de décomposition-recomposition à l'opposition

De quoi se mettre sous la dent tout de même dans ce moment de tassement de l'actualité politique nationale si l'on note la sortie, le 23 juillet dernier, à Brazzaville, d'une aile de l'opposition que l'on croyait rangée pour de bon dans les tiroirs à alliances éphémères de l'aéropage congolais. Non, le Front des partis de l'opposition congolaise signataires de la déclaration du 17 août 2012 (Fpoc) vit toujours. A-t-il peut-être encore de beaux jours devant lui? Le rythme épisodique de son fonctionnement n'en demeure pas moins la preuve que les partis politiques traversent une grande période d'incertitude.

De quoi était-il question ? De la prise de distance par ce premier « Front » né de la contestation des résultats des élections législatives de 2012 du second, le Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad), créé lui, en 2015, pour s'opposer à toute

démarche visant la révision ou le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. On sait, pour ce qui est de la dernière affaire que beaucoup d'eau a coulé sous le pont, la nouvelle loi fondamentale ayant été votée par référendum, le 25 octobre 2015.

Tout indique que le collègue des présidents du Fpoc s'est lassé de croire en la flamme que portait le Frocad à sa naissance. En tout état de cause, il admet que la bataille pour empêcher l'ordre constitutionnel d'être malmené, leurs adversaires de la Majorité diraient d'évoluer, ayant été perdue leur plateforme cessait par voie de conséquence de jouir de toute légitimité. En 2012, le Fpoc regroupait l'Ard (Mathias Dzon), l'Upads (Pascal Tsaty Mabila), l'Urd-Mwinda (Guy Romain Kinfoussia, le PSDC (Clément Mierassa), le Pad (Emmanuel Ngouélondélé-Mongo. Tous ne s'y reconnaissent plus. D'où cette question qui vient tout de suite à

l'esprit : pourquoi le Fpoc a-t-il claqué la porte du Frocad ?

En apparence parce que les mois à venir pourraient être consacrés à la préparation des élections législatives de l'année prochaine. Le chemin venant à ces échéances est pavé de conjectures prédisant des retrouvailles destinées pour l'essentiel à ennobler davantage le processus électoral. A ce titre, les appels au dialogue entendus des acteurs politiques disposés à accompagner les évolutions institutionnelles en cours sont de nature à « réfectionner » les alliances existantes. Cela suppose un jeu de décomposition-recomposition de l'espace politique dans lequel émergeront certainement de nouveaux acteurs et ne résisteront que les anciens les plus aguerris.

Dans les semaines et les mois à venir, on n'assistera pas nécessairement à un jeu de « massacres » entre amis, mais les hommes et les femmes politiquement en difficul-

té n'attendent pas qu'on leur demande de se prendre en main, ils se portent au-devant de la scène. Le tout sera cependant de voir avec quels instruments politiques et quel type de dialogue ceux ou celles qui ambitionnent de conquérir les suffrages des Congolais lors des prochaines élections établiront-ils avec leurs compatriotes?

Ce qui est sûr, c'est que le renouvellement de la classe politique congolaise s'accélère à mesure que s'enchaînent les scrutins et que sont attribuées les fonctions au sein des institutions de la République. Une course d'obstacles tacite et tactique s'est engagée. N'y survivront que des élus et des promus qui innoveront dans leur façon de débattre des grands sujets d'intérêt national; des leaders qui ont du Congo l'idée d'un lieu de rencontres et d'échanges entre filles et fils du pays et non celui de la discorde sans fin.

Gankama N'Siah

RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N° 01/UCP-PSTAT/AON/2016 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ENQUETES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Objet du Marché : Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques pour les enquêtes de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique.

1. ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE

Nom : BUROTOP IRIS

Adresse :

Prix de l'offre (lu publiquement) : 138 517 506 FCFA TTC

Prix de l'offre après évaluation : 138 517 506 FCFA TTC

Prix du contrat : 138 517 506 FCFA TTC

2. SOUMISSIONNAIRES DONT LES OFFRES ONT ETE EVALUEES

Soumissionnaires	Soumissionnaires	Adresses	Prix de l'offre (lu publiquement FCFA TTC)	Prix de l'offre après évaluation FCFA TTC)	Classement
1-BUROTOP IRIS	1-BUROTOP IRIS	Avenue Foch, BP 14264 Brazzaville, Tél: 055 777 888	138 517 506	138 517 506	1 ^{er}
2-OFIS	2-OFIS	Blvd Denis Sassou NGUESSO, Tél: 06 899 98 93	139 889 417	139 889 417	2 ^e
3-PI SERVICES	3-PI SERVICES	1bis, Avenue Charles De Gaulle, BP1183- Plateau - Ville, Tél: +242 22 281 16 40	210 759 050	210 759 050	3 ^e

3. SOUMISSIONNAIRE DONT L'OFFRE A ETE REJETEE

Soumissionnaires	Adresse	Motifs du rejet
1-DIGILOGIE	164 Rue Moudzombo- Monugali, Republique du Congo, Tél : +242 06 510 5505 / 121, Rue Yokomoas-Poto-Poto,	Non-conformité de la soumission, spécifications techniques non conformes
2-Entreprise BOUBACAR YARA	Tél : + 242 05516 1313 / 1654, Avenue des 3 Martyrs Batignolles,	Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre (garantie d'offre produite hors délai).
3-BL TECHNOLOGY	Avenue Paul DOUMER, Mpila, BP 13084 Tél : +242 06 654 8845	Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre (garantie d'offre produite hors délai).
4-CAP INFO	5, Avenue Sergent Malamine, +242 066 280 880	Spécifications techniques non conformes
5-AFRO AMERICAN BUSINESS COMPAGNY		Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre.

Note : Les soumissionnaires peuvent avoir de plus amples informations à l'adresse ci-après :

Brazzaville, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo, bloc 1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Baongo

Numéro de téléphone : (00242) 22 613 31 08

Adresse électronique : pstatcongo@hotmail.com

COMMUNIQUÉ

DANS LE CADRE DE LA RUPTURE ANNONCEE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LORS DE SON DISCOURS D'INVESTITURE DU 16 AVRIL 2016, LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES INFORME TOUS LES CITOYENS QU'ELLE A LANCE DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2016, UNE CAMPAGNE DE VULGARISATION DE LA DECLARATION DES REVENUS.

A CET EFFET, LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES MET A LA DISPOSITION DES CITOYENS LA DECLARATION DES REVENUS ET UN GUIDE PERMETTANT LE REMPLISSAGE DE LADITE DECLARATION.

CES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES DANS LE SITE WEB www.impôts-gouv.cg

ET DANS TOUS LES SERVICES DES MPOTS.

« Déclarer ses revenus : c'est être un bon citoyen ; c'est contribuer au développement du Congo. »

Compte rendu du conseil des ministres du 29 juillet 2016

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 29 Juillet 2016 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Six (6) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, et ce au titre du ministère des Hydrocarbures, à savoir :

- Trois (3) projets de lois et deux (2) projets de décrets ;
- Une nomination.

I/ - Des projets de loi.

1- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Marine VI Bis, signé le 15 juin 2015, entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo et la société ENI Congo S.A.

Présentant ce projet de loi, M. Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Hydrocarbures, a rappelé aux membres du gouvernement que le projet soumis à leur examen et approbation venait entériner les conditions et les modalités de mise en œuvre du permis de recherche Marine VI bis signé par les sociétés susmentionnées.

Le permis de recherche Marine VI Bis couvre une superficie de 362,27 kms², une zone libérée suite à la délimitation des nouveaux permis d'exploitation Djambala II, Foukanda II et Mwafi II. Il a été attribué à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) par décret n°2015-409 du 22 avril 2015.

Les travaux de recherche ont mis en évidence des découvertes techniques et des prospectifs dont les accumulations d'huile en place sont estimées à 213 millions de barils.

C'est sur cette base, et compte tenu de l'importance des informations détenues, que les parties au contrat de partage de production ont convenu d'octroyer au contracteur un permis d'exploitation sur la partie centrale du permis.

Les paramètres de récupération des coûts de Marine VI Bis sont les suivants :

- La reprise de 50% des coûts antérieurs des anciens permis, soit environ 205 millions de dollars américains ;
- Le placement dans un compte séquestre des provisions de réhabilitation des sites ;
- La fixation du seuil de prix haut à 90 dollars américains par baril, durant les 5 premières années de mise en production de chaque permis, et correspondant à la période de récupération des investissements, puis à 32,70 dollars américains par baril pour la période suivante ;
- La fixation du cost oil huile à 53% pendant la période de récupération des investissements, puis à 50% ensuite ;
- La fixation du cost oil gaz à 70% pour toute la durée d'exploitation, afin de valoriser la production de gaz ;
- Enfin, l'institution d'un cost oil garanti de 30%, après la période de récupération des investissements.

D'autre part, le conseil des ministres a pris acte des paramètres de partage de production (excess cost oil, super profit oil et profit oil) tels que présentés dans le projet soumis à son examen.

Après discussion, le projet de loi soumis à son examen a été approuvé par le conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

2- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°5 au contrat de partage de production Haute Mer, signé le 15 juin 2015 entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo et les sociétés TOTAL E&P Congo et CHEVRON Overseas Congo Limited.

Après avoir rappelé aux membres du gouvernement que le permis Nkossa arrivait à échéance en 2027, le ministre Thystère Tchicaya a précisé que le projet soumis à leur examen avait pour objet de permettre la continuation de l'exploitation et déterminer les nouveaux paramètres, notamment fiscaux, qui seront applicables à ce champ à compter du 1er janvier 2017, à savoir :

- Abandon par le contracteur de 60% des coûts anté-

rieurs non récupérés au 31 décembre 2014 ;

- Fixation du seuil de prix haut à 65 dollars américains ;
- Fixation du cost oil à 55% de la production nette ;
- Fixation d'un cost oil garanti de 40% de la production nette.

D'autre part, le projet de loi en examen a entériné les nouveaux paramètres de partage de la production applicables au permis d'exploitation Nkossa, ainsi que la fixation d'une redevance minière proportionnelle de 15%, et ce conformément aux dispositions du Code des hydrocarbures.

Les membres du gouvernement se sont félicités du fait que ces aménagements économiques et fiscaux vont faciliter la réalisation de nouveaux investissements, dont le montant est estimé à 1,7 milliard de dollars américains ; ils notent également avec satisfaction que cet avenant va permettre une augmentation significative de la production prévisionnelle, qui devrait passer de 34 à 118 millions de barils d'huile et de GPL d'ici à 2027.

Le projet de loi a été approuvé par le conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

3- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°19 à la convention d'établissement du 17 octobre 1968, signé le 15 juin 2015 entre la République du Congo et les sociétés TOTAL S.A. et TOTAL E&P Congo.

Ce projet de loi consacre la volonté des partenaires susmentionnés de procéder à l'assainissement de la situation économique et fiscale du permis d'exploitation Nkossa, afin notamment de soutenir les nouveaux investissements projetés d'accord parties. Ces investissements portent notamment sur les enjeux suivants :

- Poursuite des travaux d'intégrité sur les installations actuelles de production ;
- Remplacement du stockeur gaz de pétrole liquéfié, afin de maintenir la production des gaz de pétrole liquéfié jusqu'en 2027 ;
- Réalisation de puits de production supplémentaires ;
- Mise en valeur d'autres thèmes géologiques tels que la Toca Tight ;

Poursuivant la présentation du projet de loi entérinant l'avenant n°19, le ministre Thystère Tchicaya a précisé les nouveaux paramètres de partage de la production applicables au permis d'exploitation Nkossa, et a rappelé le passage de la redevance minière proportionnelle de 12 à 15%, et ce conformément aux dispositions du Code des hydrocarbures.

C'est sur cette base que le conseil des ministres a approuvé le projet de loi soumis à son examen. Celui-ci sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Projets de décrets.

1- Projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis KOMBI-LIKALALA-LIBONDO ».

Le permis d'exploitation initial découle de l'ancien permis de recherche « Pointe-Noire Grands Fonds ». Il avait été attribué à la société ELF Congo, entretemps devenue TOTAL E&P Congo, par décret datant de 1995, et ce pour une durée initiale de 20 ans. Cette première échéance étant arrivée à expiration, la société TOTAL E&P Congo a sollicité le 1er juin 2015 sa prorogation pour une durée de cinq (5) ans.

Le décret soumis à l'examen des membres du gouvernement entérine donc, après enquête d'utilité publique menée par l'administration des hydrocarbures, la prorogation sollicitée.

Après discussion, le conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis KOMBI-LIKALALA-LIBONDO ».

2- Projet de décret portant attribution à la société WING WAH Petrochemical Joint Stock Company Limited d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « BANGA KAYO »

Le ministre des Hydrocarbures a rappelé que la société WING WAH s'était vu attribuer un permis de

recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux par décret du 14 avril 2006.

Dans ce cadre, le groupe contracteur KAYO est composé comme suit :

- Société WING WAH (85%)
- Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) à 15%

Les recherches ayant permis la découverte d'un gisement d'hydrocarbures, la société WING WAH a présenté à l'administration la demande de permis d'exploitation, dont l'autorisation définitive est soumise à l'approbation du conseil des ministres dans le cadre du décret en examen.

Le gisement dit « BANGA KAYO » est on shore, c'est-à-dire situé dans le sud-est du département de Pointe-Noire. Il est basé sur 460 puits répartis sur 46 plateformes. Les réserves estimées sont de 201 millions de barils sur 25 ans. Enfin, il est prévu la création d'environ 643 emplois pérennes.

Le développement du projet inclut la construction d'infrastructures, dont notamment :

- une centrale électrique ;
- une usine de traitement de gaz ;
- une usine de traitement de pétrole brut ; une usine de traitement des eaux usées et un pipe de rejet ;
- un pipe line de collecte et de transfert du pétrole brut ;
- un pipe line d'huile et de gaz.

Prenant la parole, Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a relevé pour s'en féliciter qu'il s'agissait là du premier exemple de coopération entre la Chine et le Congo dans le domaine de l'exploitation pétrolière.

Le président de la République a néanmoins insisté, compte tenu du caractère on shore de l'exploitation attendue, sur la nécessité pour le gouvernement de s'assurer du respect des normes environnementales, et ce dans une zone forestière très boisée.

Après discussion, le projet de décret portant attribution à la société WING WAH Petrochemical Joint Stock Company Limited d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « BANGA KAYO » a été adopté par le conseil des ministres.

Prenant de nouveau la parole, le président de la République a invité instamment chaque membre du gouvernement à développer, sur la base de ses émoluments, des activités agricoles pérennes, dans le double souci d'aider au développement de la production agricole vivrière, et de donner l'exemple en investissant dans un secteur vital pour notre pays.

Au nom des membres du gouvernement, et en réponse à cette exhortation du chef de l'Etat, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a exprimé la pleine adhésion des ministres à ce mot d'ordre, qui doit permettre aux responsables politiques de haut niveau d'aider à l'augmentation des capacités du secteur agricole, et ce à la satisfaction des populations congolaises.

III/- Nomination

Enfin, le conseil des ministres a procédé à une nomination, et ce au titre du ministère des hydrocarbures. Ainsi, M. Maixent Raoul Ominga, Diplômé d'Etudes comptables et financières, est nommé Directeur Général Adjoint, chargé des Finances et de la Comptabilité de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du conseil des ministres a pris fin à 11h15.

Fait à Brazzaville, le 29 Juillet 2016

**Thierry MOUNGALLA,
ministre de la Communication,
porte parole du gouvernement**



Communiqué de presse

La société **Airtel Congo** a été consternée de constater que certains médias et réseaux sociaux relaient des informations diffamatoires relatives à une procédure judiciaire en cours devant les tribunaux et pour laquelle elle aurait saisi le ministre de la Justice.

Airtel Congo tient à préciser que l'affaire dont il s'agit est un litige qui oppose un citoyen congolais au groupe **ABU DHABI**, société basée aux Emirats Arabes Unis et n'ayant aucun lien juridique avec **Airtel Congo**.

Alors que le litige est pendant devant la Cour d'Appel de Brazzaville entre les parties, des mesures d'exécution forcées ont été pratiquées de façon illégale sur des comptes bancaires de la société **Airtel Congo**. Ces mesures sont incontestablement incompatibles avec les principes élémentaires de bonne administration de la justice.

C'est dans ce contexte qu'en qualité de justiciable, **Airtel Congo** a décidé d'user des voies légales de recours offertes à tous, pour garantir la protection de ses intérêts légitimes en saisissant le Ministre en charge de la Justice dont le rôle est entre autres de s'assurer de la bonne exécution des décisions de justice. Tels sont les faits et actions entreprises par **Airtel Congo**.

Airtel Congo tient donc à préciser qu'aucun acte contraire à la loi n'a été commis ni dans la saisine du Ministre en charge de la justice et garant du bon fonctionnement des institutions judiciaires ni dans l'action prise par celui-ci qui rentre dans cadre de celles courantes pour lesquels il peut être sollicité.

Airtel Congo déplore donc le fait que les auteurs de ces fausses informations et les organes de presse qui les relaient n'aient pas pris des précautions élémentaires en vérifiant la réalité des dits faits, jetant ainsi un doute sur l'honorabilité et la probité de ses dirigeants et sur une haute autorité de l'état en la personne du ministre de la Justice.

Au regard de tout ce qui précède, **Airtel Congo** réaffirme que :

- la saisine du Ministre en charge de la Justice est une démarche normale et a été faite conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Congo ;
- aucune action irrégulière ou répréhensible n'a été entreprise pour obtenir quelque faveur que ce soit dans la mesure évoquée.
- Et surtout qu'elle n'est en rien concernée par cette histoire qui est encore pendante devant la cour d'appel.

En conséquence, Airtel Congo se réserve le droit de poursuivre toute personne qui serait à l'origine ou qui relayerait des informations mensongères et/ou diffamatoires relativement à cette affaire.

TRIBUNE LIBRE

Convertibilité responsable du Franc CFA

L'émancipation économique et financière des pays africains, utilisant le Franc CFA, pose le problème de l'exercice de leur souveraineté monétaire pour une meilleure intégration dans la mondialisation. En cause:

I- La convertibilité de leur monnaie: La monnaie est l'expression de la puissance économique d'un pays. C'est l'instrument intermédiaire de ses échanges, de réserve de valeur et de calcul économique. Sa convertibilité est responsable, lorsque cette monnaie est échangeable librement sur le marché monétaire, contre une autre monnaie convertible, et qu'une réserve suffisante de devises étrangères convertibles permet au pays émetteur de répondre à la demande de change d'aujourd'hui sans compromettre celle de demain.

Pour cela: 1) la monnaie doit circuler librement à travers les frontières du pays émetteur; 2) il doit exister un large choix de marchandises non affectées à des acheteurs préalablement désignés; 3) un taux de change fixe ou flottant, égalisant à moyen terme, les échanges extérieurs du pays émetteur, doit être déterminé; et 4) qu'il existe un système de prix représentant les raretés relatives des facteurs productifs par rapport à la demande nationale et internationale.

Or, créé le 26 décembre 1945 par la France, le «Franc des Colonies Françaises d'Afrique» ne circule qu'en Afrique Centrale, où le CFA signifie la Coopération Financière en Afrique (XAF) dans la zone CEMAC (1994), issue de l'Union Douanière Equatoriale (1959); et en Afrique de l'Ouest, où le CFA désigne la Communauté Financière d'Afrique (XOF) pour la zone UEMOA (1994), née de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (1962). Les accords de coopération monétaire de 1999 entre la France et les Etats africains forment un système unifié de change fixe avec l'Union Européenne. Ce régime qui repose sur la liberté des transferts dans chaque union monétaire interdit la liberté de créer la monnaie par chaque membre et limite la convertibilité du Franc CFA au marché de change de Paris, avec l'Euro comme seul étalon.

La parité fixe de 655,957 FCFA pour 1 Euro est garantie par un compte d'opérations ouvert auprès du Trésor public français par la BCEAO pour l'UEMOA et par la BEAC pour la CEMAC, qui doivent y déposer 50% de leurs réserves de change pour garantir le règlement de leurs transactions internationales. Il est rémunéré au taux de 0,30% de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne. Un compte spécial de nivellement qui ne peut être déficitaire est rémunéré à 0,05% et assure l'équilibre du système.

II- Les contre-performances chroniques: Sur les 12 mois de réserves de change requis pour couvrir ses importations, l'UEMOA n'atteint que 6,6 mois en 2010 contre 4,6 mois en 2014. Pour la CEMAC, les réserves ne couvrent que 5,1 mois en 2011 et 5,5 mois en 2015 sur les 13 mois nécessaires. Le ratio du crédit à l'économie sur le PIB qui ne doit pas dépasser 23%, pour assurer la solvabilité à court terme de chaque membre, atteint plus de 40% dans la majorité des pays. Cette forte exposition aux difficultés de trésorerie est liée aux pertes de change que les avances des dépenses publiques accordées par le Trésor public français, jusqu'à 20% des recettes budgétaires de chaque pays, ne peuvent couvrir sans recourir à l'emprunt.

Certes, le principe de solidarité entre les membres permet de compenser, les déficits de change de certains par les excédents des autres. Mais, le risque systémique lié à la non-couverture des importations libellées en Euro par les exportations libellées en Franc CFA, déséquilibre la balance commerciale des membres. Si l'Euro est plus forte que le dollar américain, leurs économies souffrent de la surévaluation du Franc CFA. Le cas contraire qui se produit rarement leur est profitable.

III- Vers un régime de change à flexibilité limitée: Arrimé à un panier de devises des cinq principaux pays étrangers avec lesquels, les zones CFA commercent le plus, ce régime permet d'établir un taux de change avantageux, compris entre le taux flottant issu de la cotation journalière de ce panier et le taux fixe garanti par la zone Euro. Il nécessite la fusion des Francs CFA en une Monnaie Africaine «L'Afro», des unions monétaires régionales en une Union Monétaire Africaine, des banques centrales régionales en une Banque Centrale Africaine et des bourses régionales en une Bourse Centrale Africaine.

Ainsi, la création d'une monnaie unique africaine, permet d'envisager une perspective de saine gouvernance financière des économies qui l'emploient, dans un régime de change, promouvant la souveraineté monétaire des Etats. La convertibilité responsable de cette monnaie favorise leur meilleure intégration dans la mondialisation.

Emmanuel OKAMBA,

Maître de Conférences HDR en Sciences de gestion

BOUENZA

Lancement du concours de salubrité à Madingou



Le directeur du cabinet de la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Christian Aboké-Ndza, a lancé le 27 juillet le concours du quartier le plus propre et sans sachets de la communauté urbaine de Madingou.

Initié depuis près de dix années par le ministère des Affaires sociales, ce concours s'inscrit dans le cadre du «Prix président de la République Denis Sassou N'Guesso pour l'assainissement et la salubrité de la ville». Il est organisé dans le cadre de la célébration des festivités marquant la fête de l'indépendance du Congo. En effet, par ce concours, le gouvernement veut appuyer les actions des autorités départementales, sous préfectorales et municipales sur la salubrité et encourager les populations à mener des activités d'entretien, de désherbage, de balayage et de nettoyage des différents quartiers.

A Madingou, la cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de l'administratrice-maire de cette communauté urbaine, Julienne Hortense Ngavouli, du conseiller politique du préfet du département de la Bouenza ainsi que des populations. Ce concours concerne dix quartiers de Madingou. Pour être nommé, les critères suivants sont à considérer: l'entretien des

arbres, l'inexistence de débris et détritiques, la propreté des parcelles, la gestion des ordures dans le quartier et le parking des animaux domestiques. Selon le directeur de cabinet, la question de la salubrité dans les quartiers trouve bel et bien toute sa place. «Ce concours vise à encourager l'excellence dans le domaine de la salubrité de nos quartiers. Cette action qui commence aujourd'hui ne doit pas s'arrêter après les festivités. Ce n'est pas une action ponctuelle. Elle doit s'inscrire dans la durée et intégrer nos mœurs et cultures pour permettre aux populations de s'approprier leur santé et leur environnement», a insisté Christian Aboké-Ndza.

Réceptionnant le matériel aratoire avant de le transmettre aux responsables des quartiers, l'administratrice-maire de la communauté urbaine de Madingou a, au nom de ses administrés, salué cette initiative du gouvernement visant à appuyer les actions des populations dans le domaine de la salubrité. Julienne Hortense

Julienne Hortense Ngavouli lançant l'opération

Ngavouli a, par ailleurs, pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour la réussite de ce concours qui vient à point nommé.

Après avoir reçu un échantillon du matériel, composé, entre autres, des brouettes, pelles, limes, machettes, balais, brosses métalliques, pioches, haches, houes, fourches, le chef du quartier Manzaou, Michel Zembolo n'a pas caché sa satisfaction: «Je suis totalement satisfait de cette initiative. Nous allons mouiller le maillot pour remporter ce prix. Au sortir d'ici, nous allons mobiliser les chefs de blocs, des zones et nos populations pour ce travail».

De son côté, Léon Ndoulou, donne déjà une idée de ce que sera le travail qui les attend. «Nous allons voir dans chaque parcelle mal entretenue pour débroussailler. Nous travaillerons avec les propriétaires des parcelles», a-t-il promis.

Notons que l'édition de Madingou est la neuvième. Elle intervient après celle de Ouesso, dans la Sangha en 2015. Ainsi, une cérémonie officielle d'émulation sera organisée avant le 15 août pour congratuler les participants.

Parfait Wilfried Douniama



SÉCURITÉ GUARD CONGO



Email : groupeyannick@yahoo.fr

www.securityguardcongo.com

Tél. : 01 679 78 78 - 06 679 78 78

NOS SERVICES

-Gardiennage et intervention / Protection / Accompagnement / VIP,

HP, Stars à la demande du client / sécurité incendie

STARK

PREMIUM BEER

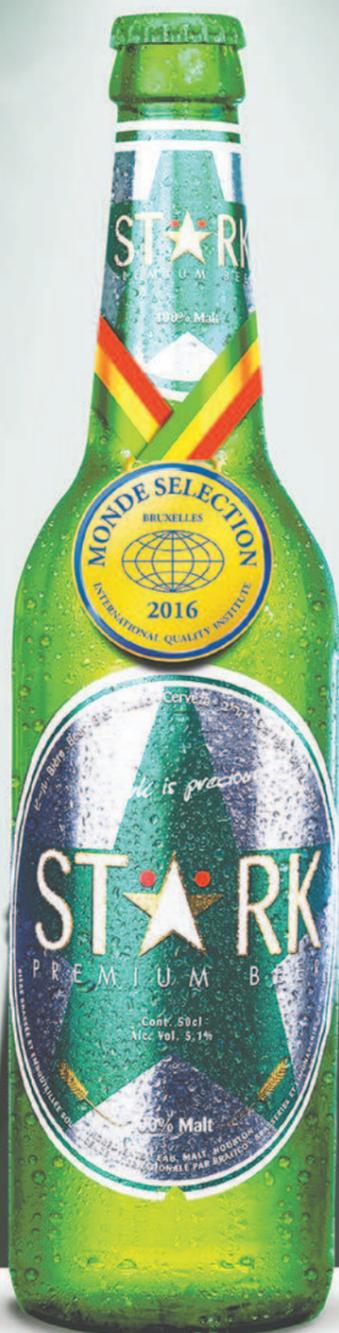


MONDE SELECTION,
Internationale Quality Institute,
GOLD Quality Award 2016

L'OR

pour la plus
Précieuse
des bières

100% malt
100% Congolaise



Stark is precious

BRALICO
BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

AG Partners®

AFRIQUE DE L'OUEST

Stéphane Le Foll en tournée régionale

Le ministre français de l'Agriculture Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement, sera à Dakar au Sénégal du 29 au 30 juillet dans le cadre d'une tournée régionale qui le conduira également au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

Le voyage de Stéphane Le Foll sera centré sur l'initiative « 4 pour 1000, des sols pour la sécurité alimentaire et le climat » lancée dans le cadre de la COP21 qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris.

Son objectif est la mise en place et la diffusion des pratiques agronomiques permettant la séquestration de carbone dans les sols et la restauration de sols dégradés. Ces pratiques permettent de répondre aux enjeux du changement climatique et de l'amélioration de la fertilité des sols. Durant son séjour, Stéphane Le Foll rencontre les principales autorités politiques ainsi que les porteurs de projet contribuant au développement de ces pratiques en tropical et aride. Le porte-parole du gouvernement a réaffirmé le soutien de Paris à la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso ainsi qu'aux pays sahéliens. « Nous avons subi des attentats en France. Le terrorisme a coûté des vies ici et aussi au Burkina Faso. C'est une lutte que nous avons engagée ensemble [...] dans le domaine de la sécurité », a-t-il déclaré. Les forces spéciales françaises sont stationnées à Ouagadougou dans le cadre de l'Opération Barkhane au Sahel. Paris a prévu dans le cadre de la lutte contre le terrorisme l'envoi de gendarmes du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), pour former les forces de sécurité des pays de la région.

Le Burkina Faso subit depuis le printemps 2015 des enlèvements d'occidentaux et des attaques terroristes récurrentes revendiquées par Aqmi et par le groupe Ansar Dine du chef islamiste malien Iyad Ag Ghali, allié d'Aqmi.

Noël Ndong

DÉCÈS D'EMILE DERLIN-ZINSOU

Le gouvernement Béninois décrète trois jours de deuil national

Les autorités béninoises ont décrété vendredi un deuil national de trois jours à compter du 2 août, pour honorer la mémoire de l'ancien chef d'Etat béninois, Emile Derlin Zinsou, décédé le 28 juillet à son domicile privé à Cotonou à l'âge de 98 ans.

Né le 23 mars 1918 à Ouidah, Emile Derlin-Zinsou est diplômé de la faculté de médecine de Dakar. Il a exercé pendant plusieurs années en Côte-d'Ivoire et au Dahomey.

Il est entré en politique dès l'indépendance de la République du Dahomey et fut nommé ministre des Affaires étrangères du Dahomey en 1963. A la faveur d'un coup d'Etat perpétré par un régime militaire, dont il n'était mêlé ni de près ni de loin, le Docteur Emile Der-



L'ancien chef d'Etat béninois, Emile Derlin Zinsou

lin-Zinsou devient président du Dahomey le 17 juillet 1968. Il est renversé par un putsch en décembre 1969 et devient l'un

des principaux opposants au régime du Général Mathieu Kérékou qui a dirigé le pays de 1972 à 1991, puis de 1996 à 2006.

Emile Derlin-Zinsou a participé à la fondation de l'Union africaine le 12 juillet 2000 à Lomé. Il est ancien vice-président du conseil de la francophonie (1996) ; ancien président du Conseil permanent de la Francophonie (1998) et ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française. Il fut le doyen des anciens présidents de la République du Bénin resté

encore en vie. Il est également le président d'honneur de l'Organisation internationale de lutte contre la drépanocytose (OILD).

Yvette Reine Nzaba



C'EST RÉCOMPENSER VOS ENVOIS VERS LA FRANCE

Du 07 juillet au 07 août 2016, pour tout envoi vers la France dans le réseau LCB Bank, recevez automatiquement une carte de recharge téléphonique de 1000 FCFA. Les meilleurs clients seront récompensés par des bons d'achats de 100.000 FCFA.



moving money for better

MOBILE | ONLINE | AGENT LOCATION

WESTERN UNION WU



RECEVEZ UNE CARTE DE RECHARGE DE 1000 FCFA À CHAQUE ENVOI VERS LA FRANCE.

Jusqu'au 07 août 2016, pour tout envoi vers la France dans le réseau Western Union / LCB Bank, recevez systématiquement une carte de recharge téléphonique de 1000 fctfa* pour garder le contact avec vos proches. Les cartes de recharges sont fournies par les opérateurs MTN et Airtel.

Les meilleurs clients seront récompensés par des bons d'achats de 100.000 fctfa.

* Dans la limite des stocks disponibles, Western Union n'est pas responsable du crédit disponible dans les cartes de recharges distribuées pendant la promotion. Les termes et conditions de la promotion s'appliquent et sont disponibles dans les agences participantes / à l'étude de Maître Béatrice DIANZOLE, huissier de justice, site Immeuble Billat 0086/A, face ambassade de la Russie Centre-ville Brazzaville. Tél. : 055211291.

© 2016 Western Union Holdings, Inc. All Rights Reserved.



Désormais grâce au **SENSO'GUEPARD**
Protégez votre maison, bureau, magasin ...
Depuis votre téléphone mobile!!

Contacts: 06 901 12 12 | 05 660 41 41 | info@axartechnologie.cg



PROCÈS D'HISSÈNE HABRÉ

Les victimes percevront entre 10 et 20 millions de FCFA

L'ex-président tchadien Hissène Habré, reconnu coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, a été condamné le 29 juillet à verser entre 10 et 20 millions FCFA, soit entre 15 245 et 30 490 euros par victime par le tribunal spécial africain qui l'a jugé à Dakar au Sénégal.

Les Chambres africaines extraordinaires (CAE) ont ordonné l'indemnisation des victimes de viol, de détention arbitraire ou prisonnier et rescapé et des victimes indirectes, a annoncé son président, le magistrat burkinabè Gberdao Gustave Kam. Le jugement a été rendu en l'absence d'Hissène Habré, à la tête du Tchad de 1982 à 1990. Mais les avocats choisis d'office pour sa défense étaient présents.

« La juridiction condamne M.

Habré à payer à chacune des victimes de viol et d'esclavage sexuel la somme de 20 millions de FCFA (30 490 euros) à chaque victime de détention arbitraire, prisonnier de guerre et rescapé la somme de 15 millions de FCFA (22 867 euros) et (à chacune) des victimes indirectes (ayant perdu des proches, ndlr) 10 millions de FCFA », a indiqué le président du tribunal, le magistrat burkinabè, Gustave Kam Gberdao. Ce dernier s'est toutefois gardé de préciser le nombre de victimes dites « indirectes ».

Selon le tribunal de l'Union africaine qui a organisé son procès, il y a au moins 2500 familles de victimes à indemniser par Hissène Habré. Les parties civiles demandent des indemnités financières et individuelles des 8 600 victimes identifiées.

L'une des associations de victimes du régime de l'ancien président a demandé des réparations collectives pouvant se traduire par des projets communautaires ou d'autres activités génératrices de revenus pour les enfants et les femmes des victimes. Certaines parties civiles et leurs avocats se sont montrés plus réalistes, en estimant qu'il est difficile de donner de l'argent à toutes les « victimes directes ou indirectes ». Rappelons que le Tchad a déjà déboursé 75 milliards de francs CFA pour près de 7 000 victimes, après le procès à Ndjamena de 20 membres du régime d'Hissène Habré. Mais plus d'un an après ce procès, certaines victimes n'ont pas encore reçu leur part d'indemnisation.

Yvette Reine Nzaba

France : prolongation de l'état d'urgence

Devant le Parlement, le Premier ministre français, Manuel Valls a défendu la prolongation de l'état d'urgence, après les attentats de Nice qui ont fait 84 victimes et 300 blessés.

Celle-ci a été largement adoptée par l'Assemblée nationale (489 voix pour, 26 contre et 4 abstentions) pour une durée de six mois, dépassant la durée record de ce régime d'exception qui remonte à la guerre d'Algérie.

Le président François Hollande a appelé à l'unité, rappelant que « les terroristes veulent nous diviser, nous montrer les uns contre les autres » et que la France ne mettra pas « un genou à terre ».

Manuel Valls a de nouveau reconnu qu'il y aurait « d'autres attentats », donc d'autres victimes.

Un projet de loi va rétablir les perquisitions administratives et l'exploitation des données des ordinateurs et téléphones, saisi le président du Parlement européen, Martin Shulz a déclaré qu'« ils n'entameront pas [les terroristes] notre détermination à lutter contre le terrorisme, en France, en Europe et partout dans le monde ».

Le président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker a appelé à la fermeté et à l'unité qualifiant l'attaque « d'acte de terreur si lâche ».

Noël Ndong

Le groupe des Universités d'Etat de Russie - RACUS en association avec le Centre culturel russe à Brazzaville et le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire vous invitent à



ETUDIER EN RUSSIE

HAUTE QUALITE • PRESTIGE • RECONNAISSANCE MONDIALE

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Médecine vétérinaire (en anglais et en russe); Pétrole et gaz (en anglais et en russe); Agronomie (en anglais et en russe); Génie civil (en anglais et en russe); Génie mécanique (en anglais et en russe); Géologie; Génie des mines; Technologie des procédés de transport; Sciences économiques; Gestion; Architecture; Télécommunication; Informatique; Aviation; Construction navale et navigation maritime et plus de 500 filières médicales, techniques, économiques et humaines dans plus de 20 meilleures universités.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

WWW.EDURUSSIA.RU

Frais d'études et d'hébergement:
de 2500 à 3500
dollars américains par an

Adresses pour les inscriptions:

à Pointe-Noire

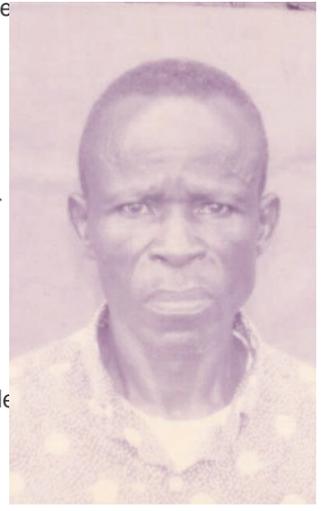
Avenue Moe Telli, Centre - ville,
Arr. 1 Lumumba (Rond - point Davum)
Tel: +242 055005560; 044806918

à Brazzaville

Centre culturel russe de Brazzaville,
Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino, ex-Score)
tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95

NÉCROLOGIE

Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville et le commandant Mesmin Oba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle Okandzé Maurice, survenu le 26 juillet dernier au village Essiala dans la sous-préfecture de Gamboma. L'inhumation a eu lieu le 28 juillet, toujours dans la même localité. Aussi voudraient-ils, par la même remerciement tous ceux qui, de près ou de loin leur ont apporté un soutien multiforme lors de cette dure épreuve.



Les enfants Bossoukissa Sainte-Annie, Emery Patrice Mbola, Armel-Brice Bossoukissa, Brigitte Mabondzo et petits-fils ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère et grand-mère Henriette Bekiba (Koko Molayi), survenu le 27 juillet 2016 des suites d'une longue maladie. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, n°45, rue Bacongo à Poto-Poto. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Stanislas Okassou et les amis de Se ya Nzeté, Mpila La gare, ont le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur papa André Elenga (agent de la Société Afric), survenu à l'hôpital militaire de Brazzaville le 28 juillet. La veillée mortuaire se tient au n° 2 de la rue Itabi, quartier Massengo-domaine. Référence arrêt Laboureur. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIAM

1^{er} août 2015 - 1^{er} août 2016, voici 1 an qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre très cher fils et frère herman Patrick Mangoli Nkouka (Papy Nkouka-Sibor).

En ce jour de triste anniversaire, ses parents, frères et soeurs prient toutes et tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse à son égard. Des messes seront dites en les églises Sainte-Anne; Sainte-Marie de Ouenzé; Saint-Jules de Makabandilou et à Fatima, le lundi à 6h30 et le dimanche 7 août à 6h30 à Sainte-Anne de Poto-Poto. Que le Dieu miséricordieux fasse grâce et lui accorde la paix et le repos éternel.

« Sibor Papy Nkouka, nous ne t'avons pas oublié »



1^{er} août 2015 - 1^{er} août 2016

Voici un (1) an jour pour jour que madame BOUANGA Amélie « Alias MAMAN LA PAIX » était arrachée à l'affection de sa famille.

En cette date de souvenir et de triste anniversaire, Mme Rose Marie Madeleine Nzoumba, Mr Mankélé Roger Christian, inspecteur principal des douanes, ses frères, neveux, nièces. Mr Mankou Joseph et famille prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle.

Nous rendons grâce à Dieu de ce que son âme repose en paix. « Maman La Paix nous ne t'oublierons jamais »



PEOPLE

Philo Coiffure, une star méconnue des Congolais

Philo Coiffure, c'est l'incarnation de la révélation de la beauté par la chevelure. Bien qu'elle soit une personnalité renommée au parcours hors du commun dans le monde du look du cheveu, elle reste méconnue du grand public au Congo.

Philomène B. alias Philo Coiffure, de son vrai nom Philomène Miambanza-Biampamba, est d'origine congolaise. Par passion de l'art de coiffer, elle a choisi depuis 1975, de s'installer à Paris pour développer sa créativité dans la coiffure. Après avoir grimpé les étapes de coiffeuse de plateau et prouvé son talent à manier les ciseaux et par l'invention de ses coupes, la renommée s'est vite établie. Après avoir ainsi sublimé des visages de stars du show-business comme ceux de Charlotte Gainsbourg, Mylène Farmer, Monica Bellucci, Vincent Cassel, Aïssa Maïga, Pembey Sheiro ou Abeti Masikini, sa renommée devient mondiale. Dans les débuts des années 2000, Philo Coiffure multiplie les manifestations pour transmettre aux générations futures sa créativité pour la coiffure multiethnique. En 2005, elle participe au Fesbam. C'est l'occasion pour

elle d'organiser un grand concours de coiffeurs. Ailleurs en Afrique, elle collabore avec Alphadi pour le Festival international de la mode africaine, à Niamey, au Niger. Au Mali, elle trouve à s'associer pour le rendez-vous Africanova. Pour les Peignes d'or, elle se rend au Sénégal en compagnie de Geneviève de Fontenay.

Quand on l'interroge sur son professionnalisme, elle évoque un parcours jalonné de grandes premières dans l'événementiel du cheveu. Philo Coiffure les connaît toutes pour en avoir fait régulièrement partie intégrante. « J'ai été la première à présenter les mannequins noirs et à les introduire dans l'organisation de Miss France », confie-t-elle. Elle est l'une des premières Africaines à former des coiffeurs en France. Mieux encore, de traiter le cheveu japonais. Aujourd'hui retirée de la gestion de



Philo Coiffure

ses trois salons, Philo Coiffure est devenue Professeure puis directrice artistique à l'école de coiffure de la très

prestigieuse Académie Saint Louis de Paris.

À ce jour, Philo Coiffure reste cepen-

dant méconnue du grand public au Congo. Elle voudrait se consacrer à la formation pour mettre son expérience à profit pour les jeunes coiffeurs. « Je suis prête à donner les clefs de la réussite de ce métier en décelant, en un coup d'œil, le détail à faire valoir sur le style personnalisé à chaque visage. C'est ce petit plus qui fera la différence à chaque prestation en toute simplicité sur le cheveu sans qu'il ne perde de sa superbe », enseigne la professeure.

En attendant la transmission des ficelles du métier aux jeunes, Philo Coiffure s'implique dans la vie citoyenne de sa ville à Aubervilliers. « Plusieurs jeunes issus de la deuxième génération peinent à trouver leur place en France. A nous de leur indiquer les codes socioculturels du vivre ensemble », a-t-elle expliqué. Son entrée récente dans la société civile en France sera peut-être son plus sûr moyen d'établir la jonction entre le Congo et la France surtout, de se faire connaître enfin au Congo.

Marie Alfred Ngoma



BUROTOP IRIS



hp Gold Partner

LAPTOP HP NOTEBOOK

à 199.000
FCFA HT
Seulement !



- * Processeur E1-6015
- * Mémoire RAM 2GB
- * Disque dur 500GB
- * Ecran 15.6 HD



Garantie 3 ans

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

CANADA

Le bel été de Joyce N'Sana au Top 10 World

L'album de Joyce est numéro 1 du Top 10 World/International Albums par CFBX-FM 92.5 FM, au Canada - British Columbia

On s'en souvient, c'était le 18 mars en début d'année 2016 ! Le premier EP réalisé par Joyce N'Sana pour sa première compilation intitulée « Décision » était présenté au public à Montréal, sur la scène du Reggie's, en compagnie de « Dans Nyah Beats » que les mélomanes avaient découvert le travail musical et artistique. Un mini album où Joyce excelle dans sa facilité à mixer les genres musicaux portés par sa voix puissante qui vogue entre l'anglais, le français, le lingala ou le lari.

Depuis, ce mini album voyage bien à travers les ondes, les réseaux sociaux ou autres canaux musicaux spécialisés. La preuve ? Une consécration en l'espace de quelques mois : numéro 1 du Top 10 World/International Albums par CFBX-FM 92.5 FM, au Canada - British Columbia.

Belle consécration pour cette ambassadrice de la musique congolaise arrivée au Canada en 2009, qui sans relâche, de festivals en festivals, entre une petite pause en famille, donne sur scène ses acquis naturels d'artiste chanteuse pur jus. Le public lui rend bien son apport remarquable à la Word music. Les messages d'encouragement affluent. Par exemple celui-ci où mélomane écrit : « « Joyce, ton chant est venu nous toucher dans notre ADN « j'avais encore jamais entendu ça » ».

Après la participation à l'hommage à Papa Wemba, sur son agenda, la préparation d'un clip vidéo avec Freddy Massamba. Elle vient de prêter sa voix au projet pour les 40 ans d'indépendance de l'Angola en chantant en kikongo et portugais avec Tio Koffi Koffiento le titre phare *Nzambi ka sambula Angola*. Vivement le retour en concert de Joyce au Congo !

M.A.Ng.

Promo-Vacances 2016

INITIATION A LA COMPTABILITE OHADA SUR ORDINATEUR

Organisée par le Cercle « Gestion & Développement » avec l'appui du Cabinet d'Expertise-Comptable JPI

Inscription : 10 000 F CFA, PAF : 100 000 F CFA (exception aux élèves et étudiants)

Durée de la formation : 20 séances de deux heures chacune selon la disponibilité de l'apprenant

Notre adresse : 1^{er} étage immeuble Mbolli, arrêt de bus Ebomapoko, Massengo Soproggi, RN2

Tél.: (00242) 06 666 51 20 / 05 528 55 43 / 06 962 00 11 / 06 438 08 64

Email: syscohadapourtous@gmail.com



DIALOGUE NATIONAL

L'Acaj préconise la libération des prisonniers politiques et d'opinion

Pour cette ONG évoluant dans le domaine des droits de l'homme, cette action voulue en urgence devra conduire à la décrispation du climat politique et du rétablissement de la confiance entre acteurs politiques et sociaux du pays.

Dans une communication du 26 juillet, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a demandé au gouvernement congolais de libérer tous les prisonniers politiques et/ou d'opinion avant le démarrage du Dialogue national. Il s'agit, selon cette ONG de défense des droits de l'homme basée à Kinshasa, des personnes emprisonnées à ce jour soit pour des motifs politiques, soit à cause de l'exercice de libertés publiques ou l'expression de leurs convictions politiques ou opinions, soit encore à cause de leur appartenance aux partis de l'opposition. « Certains sont

détenus dans les prisons sous contrôle de la justice et d'autres dans les cachots de l'Agence nationale de renseignement (ANR) privés de droit de visite, d'être assistés de conseil de leur choix et d'être présentés devant un juge à l'expiration du délai légal de garde à vue de 48 heures », a souligné l'association.

Citant précisément des noms dont ceux d'Eugène Diomi Ndonga, Jean-Claude Muyambo, Christopher Ngoy, Freud Bauma, Bienvenu Matumo, Héritier Marcel Kapiteni, Yves Makwambala, Victor Tesongo, Jean de Dieu Kilima, etc., l'Acaj a aussi rappelé le cas de 83 personnes détenues, respectivement à la prison de Ndolo (55) et Makala (28), pourtant amnistiées depuis plus de deux ans, mais non libérées pour des motifs politiques. Il s'agit, entre autres, de Firmin Yangambi, Éric Kikunda et du Pr Bonekuba Mi-

chel.

L'ONG, qui a demandé au gouvernement de libérer toutes ces personnes et faire cesser toutes les poursuites et harcèlement judiciaires contre les membres de l'opposition et de la société civile, et ce, avant le démarrage effectif du dialogue national, a aussi exhorté le facilitateur, Edem Kodjo, d'agir en urgence de manière à obtenir cette libération en vue de la décrispation du climat politique et du rétablissement de la confiance entre acteurs politiques et sociaux de la RDC.

L'Acaj sollicite, par ailleurs, du Groupe des experts d'appui international à la facilitation de veiller à ce que la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations unies soit scrupuleusement respectée en ce qui concerne, particulièrement, la libération préalable des prisonniers politiques et d'opinion.

Lucien Dianzenza

DETTE PUBLIQUE

La RDC parmi les pays les moins endettés

Le pays a réussi à maintenir son endettement à un niveau historiquement très bas de 2010 à ce jour. Au cours de cette période, le taux est même passé en dessous de la barre des 40 % du Produit intérieur brut, variant concrètement entre 31 % en 2010 et seulement 17 % en 2014, son niveau le plus bas.

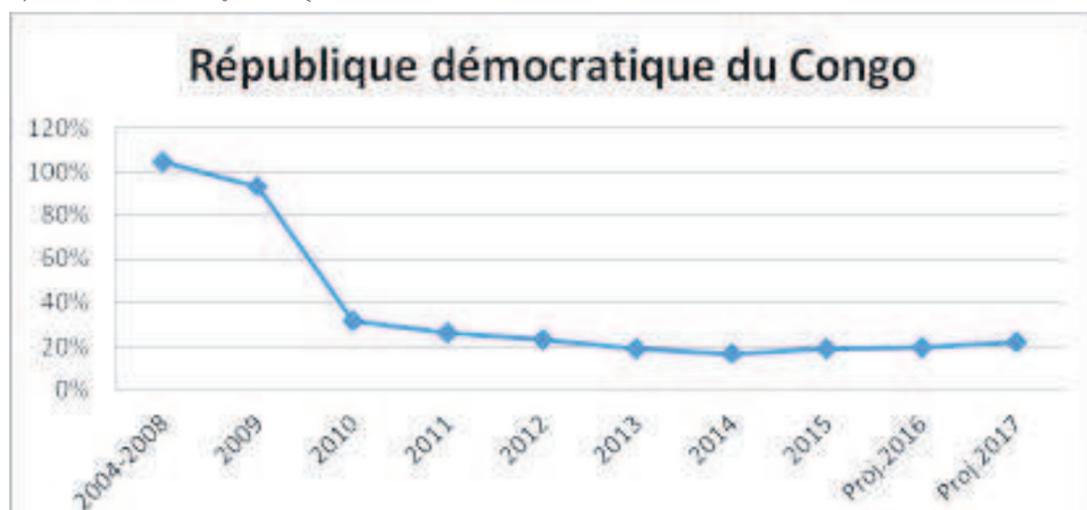
L'étude du Fonds monétaire international (FMI) est allée plus loin en présentant les pays les plus endettés de la région. Dans le top 5, l'on retrouve l'Erythrée (126

milliards de dollars américains pour le commerce et le développement (Cnuced), les pays africains sont pour la plupart mal notés par les agences internationales de notation. Cette situation les expose justement à ces taux d'intérêts très salés.

Il est établi que l'Afrique a besoin annuellement de 600 à 1 200 mil-

liards de dollars américains pour le commerce et le développement (Cnuced), les pays africains sont pour la plupart mal notés par les agences internationales de notation. Cette situation les expose justement à ces taux d'intérêts très salés.

qu'à peine 35 % des ressources de la coopération au développement étaient prévisibles. Le rapport 2016 de la Cnuced (publié officiellement le 21 juillet 2016) consacre un développement très intéressant sur cette question. Selon cette institution, l'Afrique doit urgemment penser à d'autres voies de financement en dehors des ressources budgétaires des gouvernements et de l'aide publique au développement. Il s'agit principalement des sources intérieures de finan-



Dette publique de la RDC

liards de dollars américains pour accompagner son développement durable et ses politiques de lutte contre la pauvreté. Sur ce point, la RDC est passée par les pires difficultés avant d'arriver à mieux contrôler les flux d'aide publique. Grâce à certains outils dont sa Plate-forme de gestion de l'aide et des investissements, elle intervient mieux dans ce secteur. Depuis 2008, le pays a réussi à mettre en place une collecte centralisée et une meilleure traçabilité. Pour rappel, près de 40 % du budget national est financé par des ressources extérieures. Récemment encore, l'on estimait

liards de dollars américains pour accompagner son développement durable et ses politiques de lutte contre la pauvreté. Sur ce point, la RDC est passée par les pires difficultés avant d'arriver à mieux contrôler les flux d'aide publique. Grâce à certains outils dont sa Plate-forme de gestion de l'aide et des investissements, elle intervient mieux dans ce secteur. Depuis 2008, le pays a réussi à mettre en place une collecte centralisée et une meilleure traçabilité. Pour rappel, près de 40 % du budget national est financé par des ressources extérieures. Récemment encore, l'on estimait

liards de dollars américains pour accompagner son développement durable et ses politiques de lutte contre la pauvreté. Sur ce point, la RDC est passée par les pires difficultés avant d'arriver à mieux contrôler les flux d'aide publique. Grâce à certains outils dont sa Plate-forme de gestion de l'aide et des investissements, elle intervient mieux dans ce secteur. Depuis 2008, le pays a réussi à mettre en place une collecte centralisée et une meilleure traçabilité. Pour rappel, près de 40 % du budget national est financé par des ressources extérieures. Récemment encore, l'on estimait

Laurent Essolomwa

DIALOGUE INCLUSIF

Le début des travaux du comité préparatoire reporté

Selon un communiqué de la facilitation publié le 29 juillet, ce report vise à « permettre à tous les acteurs de prendre leurs dispositions pour que la grande famille des participants au Dialogue soit au grand complet ».

Alors que d'aucuns s'attendaient voir les travaux du comité préparatoire débuter comme prévu le 30 juillet, faisant foi à une annonce du facilitateur qui avait rassuré plus d'un, il ne s'est rien passé. Edem Kodjo, qui avait sans doute mesuré le risque d'aller sur cette voie sans l'implication de grandes forces politiques de l'opposition, s'est vite rétracté. Déjà, la veille, il avait fait un communiqué dans lequel il annonçait, sans surprise d'ailleurs, le report du début des travaux du comité préparatoire. À l'en croire, ce report vise à « permettre à tous les acteurs de prendre leurs dispositions pour que la grande famille des participants au Dialogue soit au grand complet ».

C'est autant dire que les choses ne sont pas encore au point notwithstanding les assurances données par le facilitateur de l'Union africaine qui tient mordicus à l'inclusivité du Dialogue sans laquelle toute perspective de parvenir à une résolution de la crise politique actuelle est à écarter. De

concert avec le groupe international de soutien à la facilitation, il exhorte, dans son communiqué, « toutes les parties prenantes à faire preuve de dépassement pour créer les conditions de démarrage des travaux du comité préparatoire dans les tout prochains jours ». La tenue du Dialogue national inclusif, dit-il, est le seul moyen à même de permettre de trouver « une solution consensuelle à la situation politique qui prévaut en RDC, et ce dans l'intérêt supérieur du peuple congolais ». Ce rétropédalage intervenu à la veille du meeting du Rassemblement, la nouvelle plate-forme de l'opposition issue de la rencontre de Genval à Bruxelles, tient à donner une ouverture à celle-ci en vue de sa participation éventuelle. Rangée derrière Étienne Tshisekedi (83 ans) rentré à Kinshasa le 27 juillet, cette frange de l'opposition est certes pour le principe du Dialogue mais lie désormais sa participation à certaines exigences telle que la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion avant l'ouverture de ces assises censées réunir autour d'une table les représentants de la majorité, de l'opposition ainsi que ceux de la société civile.

Alain Diasso

JUSTICE

La détention préventive de Koffi prolongée de quinze jours

La star a finalement été placée sous mandat de dépôt, ses avocats n'ayant pas réussi à obtenir sa liberté provisoire au cours d'une audience à huis-clos.

Le chanteur Koffi Olomide qui a comparu à huis-clos devant un tribunal, le 28 juillet, n'a hélas pu se tirer à bon compte dans le dossier judiciaire qui gangrène désormais sa carrière musicale, à savoir son inculpation pour coups et blessures volontaires à l'endroit d'une de ses danseuses à l'aéroport de Nairobi. Ses avocats qui avaient sollicité sa libération provisoire auprès du Parquet n'ont pas obtenu gain de cause. La défense n'a pu, en effet, convaincre les juges quant à l'opportunité d'une telle mesure qui était censée pourtant redonner du baume au cœur de ses nombreux fans qui n'attendaient que ça. Malheureusement pour eux, la star congolaise placée sous mandat de dépôt, a encore quelques jours supplémentaires à passer derrière les verrous.

Le tribunal de grande instance de Gombe devant lequel il avait comparu a décidé de maintenir

l'accusé en prison en prorogant de quinze jours sa détention. Des sources judiciaires, il appert que cette décision était prise dans le seul but de « voir le chanteur comparaître devant un juge et répondre des faits qu'il a commis ». Ce n'est qu'après avoir purgé ce délai que Koffi sera fixé sur une probable liberté provisoire, indique-t-on. La défense, pour sa part, dénonce un acharnement contre son client estimant que les faits qui lui sont reprochés sont douteux car d'après elle, le coup de pied n'avait pas atteint la danseuse.

Les avocats du « Jeune Pato » affirment avec conviction que le dossier est en réalité vide et, par voie de conséquence, leur client devrait être libéré sans aucune forme de procès. Entre-temps, des organisations féministes telles que l'ONG Femme, jeunes, élections et justice stigmatisent l'intention de frapper ayant caractérisé l'attitude du chanteur et pour laquelle il devra répondre, quitte à réhabiliter sa victime qui a droit au respect. Dossier à suivre.

Alain Diasso

DGDA

L'intersyndicale veille à la paix sociale

L'intersyndicale de la Direction générale des douanes et accises -DGDA-, (ex-Office des douanes et accises -Ofida-) veille à la paix sociale dans cette entreprise de l'État, en dépit des zizanies que tenterait d'apporter en son sein l'ancien président de la Délégation syndicale de la DGDA, Kabeya Lubamba, apprend-on.

Ce qu'on qualifie de dossier Lubamba défraie la chronique, depuis 2005, à l'intersyndicale de cette entreprise, étant une sorte de menace de la paix sociale. En effet, élu en 1998 pour un mandat qui courrait jusqu'en 2001, l'ancien président de délégation syndicale de la DGDA avait prolongé son mandat jusqu'en 2005. En mars 2005, l'ex-Ofida avait convoqué, sur la base des textes réglementaires, la réunion consultative regroupant la délégation syndicale sortante et les organisations représentées de l'ex-Ofida, ainsi que la Délégation syndicale nationale. Et des élections syndicales avaient été ensuite organisées sur toute l'étendue du pays.

En juin 2016, un nouveau bureau de la Délégation syndicale avait été élue, installée et présidée par Nsungami Nlandu. En août de la même



Deo Rugwiza, directeur général de la DGDA de reprendre les élections ».

année 2005, c'était l'entrée en fonction d'un nouveau comité de gestion à la DGDA, alors Ofida, dirigé par Déo Rugwiza Magera. Et ce dernier avait reçu en audience l'ancien président de la délégation syndicale Lubamba Kabeya qui lui avait formulé des doléances, parmi lesquelles l'annulation des élections syndicales. En toute sagesse, Deo Rugwiza s'est référé au ministre du Travail et de la Prévoyance so-

cial afin d'être fixé sur cette question. Et le ministre du Travail de l'époque, Balamage N'Kolo, avait été formel : « Pour le ministère du Travail et Prévoyance sociale, les élections syndicales de l'année 2005 à l'Ofida se sont déroulées, rapport en a été fait et la nouvelle délégation syndicale élue a été installée le 23 juin 2005. La paix sociale règne dans l'entreprise, il n'est pas question

N'étant plus délégué syndical, avait indiqué l'intersyndicale de la DGDA au cours d'une conférence de presse, Kabeya Lubamba avait déserté son lieu d'affectation, la Direction provinciale de Kinshasa est de DGDA. Après des lettres de mise en demeure en décembre 2005, un procès-verbal de désertion lui avait été adressé en juillet 2006 et il a été licencié sans préavis de la

DGDA. Mais en août 2008, Kabeya Lubamba avait invité les travailleurs des entreprises et établissement de toute nature et de l'administration publique à prendre part à une cérémonie de sa réhabilitation par le Parquet général de la République près la Cour suprême de justice comme président de la délégation syndicale de la DGDA.

Dénonçant l'«*usurpation des titres et fonctions et, surtout, l'incivisme avéré*» de la part de Lubamba Kabeya, l'Inter-syndicale avait considéré «*qu'il est aberrant de multiplier des œuvres visant à installer à la DGDA un président de la Délégation syndicale nationale qui ne fait plus partie de ses effectifs depuis environs six ans...*». Pour l'organisation syndicale de cette société commerciale étatique, le gouvernement de la République doit faire œuvre utile en appuyant les actions entreprises par le management de la DGDA, des actions qui ont permis, avec la paix sociale, de mobiliser plus d'un milliard de dollars américains en 2011; des performances enregistrées depuis l'arrivée de Deo Rugwiza à la tête de cette société très active dans l'approvisionnement du Trésor public.

Martin Engimo

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



GRAND BANDITISME

La police détruit les fumoirs des drogues dures

Dans le cadre de la poursuite de l'opération « Araignée 2 », lancée depuis août 2015 pour lutter contre les voyous, dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, la direction interdépartementale de la police intensifie l'opération de destruction des fumoirs sur l'ensemble des territoires de ces deux départements.

Menée personnellement sur le terrain par les colonels de police Serge Pépin Itoua Poto et Landry Edmond Miakatsindila, respectivement directeur départemental de la police au Kouilou et à Pointe-Noire et commissaire central de la ville, ladite opération connaît le soutien des populations. « Nous saluons la destruction des fumoirs des drogues par la police, c'est souvent après la consommation de ces drogues que ces bandits viennent nous attaquer dans nos domiciles ou ravissent de force les objets aux paisibles citoyens dans la rue. Ainsi, nous souhaitons que cette opération soit pérenne afin de continuer à traquer ces voyous », a déclaré Mpondo Pauline, une habitante du sixième arrondissement Ngoyo.

Pour Massala Hugues, un autre habitant de la ville océane, en plus de cette lutte contre la consommation de la drogue, cette destruction des fumoirs permet de décourager les commerçants véreux de ces drogues. L'orateur pense que pour mieux faciliter le travail de la police, les habitants devraient à la fois dé-



Serge Pépin Itoua Poto ordonne la destruction d'un fumoir / Photo Adiac

noncer les vendeurs et les consommateurs de ces drogues dans les quartiers. « Les vendeurs et les consommateurs de ces drogues ne sont pas les personnes inconnues, ils habitent dans les mêmes quartiers. D'où il nous faut les dénoncer sans complaisance aux services de police afin qu'ils soient hors d'état de nuire », a-t-il indiqué.

Ces fumoirs sont le plus souvent dissimulés dans les quartiers périphériques ou dans certaines habitations abandonnées où se rendent régulièrement des vendeurs et consommateurs. Après la consommation de ces drogues, ils se lancent dans des actes inciviques de toute nature. De leur côté, les forces de l'ordre se disent très engagées dans cette lutte sans merci contre les responsables desdits fumoirs, les consommateurs des

drogues et leurs complices, d'où l'appel est lancé aux populations qui ont des informations et d'autres indices susceptibles de localiser ces fumoirs de bien vouloir alerter très rapidement la police.

On note que depuis le lancement de cette opération dans les deux départements, plusieurs fumoirs ont été détruits par la police. Et en plus de la lutte contre la consommation des drogues et la destruction des fumoirs, la direction départementale de la police tient à traiter avec toute la rigueur tous les phénomènes susceptibles de troubler l'ordre public dans ces départements. Ainsi, diverses stratégies de sécurité sont mises en oeuvre à travers l'ensemble de ces départements en vue de bien mener le travail de sécurisation des personnes et des biens.

Faustin Akono

CÔTE MATÈVE/NGOYO

Un marché érigé sous une ligne haute tension

Situé dans le sixième arrondissement Ngoyo, le marché de Côte Matève a été construit sous une ligne haute tension. La présence des pylônes et des câbles électriques au-dessus des étales inquiète la population environnante.

Les lignes à haute tension sont des lignes principales des réseaux de transport d'électricité qui créent des champs magnétiques à très basses fréquences. Installées près ou au-dessus des habitations, leur présence génère la crainte sur la santé des riverains. Même si aucune relation



Le marché de Côte Matève crédit photo Adiac

de cause à effet n'a été démontrée jusqu'aujourd'hui, la population de Côte Matève n'est pas rassurée. Pour elle, la présence de cette ligne haute tension et de ces imposants pylônes supportant de lourds câbles, au-dessus de leur marché, inspirent la prudence et suscitent de vives inquiétudes. « Les rayonnements électromagnétiques émis par cette ligne haute tension peuvent poser de problèmes de santé sur la vie des gens, il est préférable que ce marché soit déplacé vers un nouveau site », disent les habitants.

Rappelons que le quartier de Côte Matève ne dispose pas encore de marché moderne digne de ce nom en dehors de ce petit marché de fortune érigé après le poste de péage. Cependant, ce marché représente beaucoup pour les habitants de ce quartier, car il leur permet de faire des emplettes sans trop se déplacer.

Hugues Prosper Mabonzo

Peinture complète sur
tous types de véhicule
du 05 Juillet au 05 Octobre 2016

OFFRE PROMOTIONNELLE

Votre voiture mérite
la plus belle des robes !

4X4

590 000 FCFA
TTC

BERLINE

490 000 FCFA
TTC

* Hors carrosserie et Pièces de rechange



CFAO MOTORS CONGO
cfaogroup.com

POINTE-NOIRE
📍 :13 Rue Côte Matève
☎ :+242 05 550 6363
☎ :+242 05 313 2997

BRAZZAVILLE
📍 :Bld Denis Sassou Nguesso
☎ :+242 06 938 7898
☎ :+242 05 313 2998

NO N A LA
CONTREFAÇON NEXA AUTOCOLOR

EMPLOI DES JEUNES

Nicephore Antoine Thomas Fila Saint Eudes échange avec les responsables des structures concernées de la ville océane

Le ministre de l'Enseignement techniques et professionnelles, de la formation qualifiante et de l'emploi, Nicephore Antoine Thomas Saint Eudes, s'est entretenu avec les responsables d'Uni Congo, de la Chambre de commerce et autres structures chargées de l'emploi de la ville océane.

Parlant, pendant cette rencontre, de la contribution de leurs structures respectives aux questions d'emploi des jeunes, Christian Barros, président du patronat d'Uni Congo, a expliqué au ministre l'intérêt du fonctionnement des centres d'éducation de formation et d'apprentissage qui ouvriront leurs portes à la fin cette année ou au début de l'année 2017. Le ministre et son interlocuteur ont aussi abordé une autre question sur l'emploi des jeunes issus des écoles de formation qualifiante. «*Nous avons ensemble abordé tous les problèmes rela-*



: Vue du présidium de la cérémonie/Photo Adiac

tifs à l'emploi, malgré la crise actuelle. Et sous l'égide de monsieur le ministre, nous avons décidé de travailler en bonne collaboration chacun dans son domaine afin que les questions

d'emplois soient préserver aux Congo. Conformément à la loi, Uni Congo passe toujours par l'Office nationale de la main d'œuvre et de l'emploi pour recruter», a déclaré Christian

avons présentés au ministre tous les projets que nous avons en matière de formation. En ce sens, nous avons décidé de la mise en place, dans quelques jours, d'un groupe de travail basé sur les axes de coopérations qui peuvent y avoir entre le ministère et la Chambre consulaire », a expliqué Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire. L'emploi des jeunes est de nos jours l'un des défis à relever pour le gouvernement de la République du Congo. Un pays qui prône actuellement la diversification de son économie à travers l'orientation de celle-ci vers d'autres secteurs d'activités porteuses des revenus en dehors du pétrole. Une ressource qui a longtemps été la principale épine dorsale de l'économie nationale congolaise.

Séverin Ibara

HUMEUR

Quand des propriétaires de loyers abusent de leurs locataires !

Ce billet d'humeur se veut à la fois un cri d'alarme des locataires et une lecture vraie des attitudes quelque peu inhumaines de certains propriétaires, nonobstant le caractère commercial du loyer qui nécessite selon le contrat de bail que le locataire verse régulièrement au propriétaire une certaine somme d'argent. Ces propriétaires des loyers communément appelés « logeurs » comme s'ils logeraient gratuitement des locataires sont de deux catégories. Ceux qui sont compréhensibles et quelque peu tolérants, et par contre une deuxième catégorie, celle que nous fustigeons est composée des « méchants hommes ». Et ce sont leurs attitudes qui font que de nombreux locataires sont passés comme des « sans domiciles fixes » et seraient en train de souffrir d'une instabilité résidentielle. Il faut les voir, pauvres locataires, avec des bagages en mains ou dans les véhicules de déménagement aller d'un quartier à l'autre ou d'un arrondissement à l'autre à la recherche d'un nouveau loyer.

Ceci étant, voilà comment se comportent ces logeurs en question. D'abord quand le mois tend à toucher à sa fin, c'est-à-dire les 29, 30 ou/et 31, ces soi-disant logeurs changent brutalement le comportement en procédant ainsi à certaines menaces verbales et gênantes à l'endroit des locataires. Ces menaces sont entre autres : bientôt le robinet d'eau sera fermé tous les après-midi, que ceux qui ont des enfants qui leur tirent les oreilles, car il y a trop du bruit dans la parcelle, que ceux qui reçoivent tout temps des visiteurs dans la parcelle procèdent à la limitation du nombre de leurs visiteurs, qu'aucun visiteur n'est autorisé à utiliser des W.C., que ceux qui ne sont pas contents qu'ils libèrent la maison car, « *ce n'est pas avec leur argent que j'ai construit cette maison* ».

Et lorsqu'arrive l'échéance de payer le loyer et si par hasard l'on prend trois à quatre jours de retard, c'est là où ces logeurs-là sortent toutes leurs griffes de méchanceté, surtout quand ils vivent dans la même parcelle que leurs locataires. Chaque matin, il fait le porte à porte avec le cahier de pointage en main avec un front bien fermé, avec une seule parole aux lèvres, « *je suis là* », phrase qui veut tout dire. Et si par hasard le locataire lui demandait de lui accorder encore quelques jours, c'est là où il sort toutes les sales et méchantes paroles préméditées sans avoir aucun respect pour son locataire. « *Monsieur débrouille-toi à avoir l'argent du loyer si non je ne sortirais pas d'ici* ». Et cette attitude amène le plus souvent à une dispute très sale. Ainsi le logeur procédera brutalement par barricader la porte ou à confisquant soit le poste téléviseur ou soit le lit ou voire même la table à manger ou les fauteuils du locataire. Oh, quel manque d'altruisme !

Pire encore, au lieu de s'arrêter là, certains logeurs n'attendent que la pluie ou la canicule et sans préavis aucun pour sortir les bagages de leurs locataires. Ce genre de logeurs souvent bien connus par des voisins du quartier sont qualifiés de « *papa azelaka té* », qui se traduit littéralement par « *le papa qui n'attend jamais* ». Et pourtant la trajectoire résidentielle dans nos villes est le plus souvent celle-ci : d'abord chez un parent, ensuite locataire et enfin chez soi, car eux-mêmes qui sont aujourd'hui devenus des propriétaires ont aussi fait ce cheminement. Ce même comportement est vécu par tous ceux qui pratiquent des activités commerciales ou qui ont des services administratifs et louent des appartements chez ce genre de propriétaires. D'abord des menaces verbales, ensuite des actes d'humiliation et enfin faire sortir manu militari leurs locataires sans préavis. Ce genre de logeurs augmente tous les deux mois le prix de leurs loyers quand bien même si rien dans la maison n'a été aménagé. Et si le locataire a accusé un retard d'une semaine, le logeur a horreur de le voir s'acheter quelques provisions, et une petite « *guerre froide naît* ».

Oui de l'autre côté, il faut aussi fustiger le comportement de certains locataires, qui volontairement, brillent par certains caprices quand il s'agit de payer le loyer. Ce genre d'attitude amène aussi d'autres logeurs à être plus méchants et sévères même si au départ ils ont été compréhensibles.

Ceci étant chers logeurs tâcher de ne pas être trop exigeants, soyez altruistes, car celui qui est votre locataire aujourd'hui fait déjà partie de vos relations et connaissances, et s'il n'est pas ingrat, il pourrait vous rendre des énormes services demain, donc changez vos attitudes.

Faustin Akono

CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT DE FOOTBALL FÉMININ

AC Léopards prend une bonne option, Raiyons du soleil tombe tête haute

Les pouliches du coach Serge Mapouya n'ont pas fléchi face à Muchanga de Brazzaville. Les Léopards dames se sont imposées 4 buts à 1, le 28 juillet, au Complexe sportif de Pointe-Noire lors de la deuxième journée du championnat national de football féminin formule directe. En deuxième match, Rayons du soleil est tombé, 4-0, Face à l'AC Colombe.

L'AC Léopards n'a pas tremblé face à l'Espérance Muchanga (CESB) lors du premier duel de l'histoire des deux clubs. L'équipe des fauves du Niari basée à Pointe-Noire s'est imposée 4 buts à 1. En effet, après plus de vingt minutes d'observation entre les deux clubs qui livraient leur première confrontation de l'histoire, les Léopards ont pris d'assaut le camp adverse comme un essaim d'abeille. À la 28e minute, elles ouvrent le score par l'entremise de Pambani. Juste le temps de relancer le jeu, à la minute suivante, Flore Mabahou double la mise d'une frappe bien appliquée de la droite vers la gauche. À la 38e minute, Isa Diakessé bien servie par Marta Lucho après un grand travail a vu sa frappe repousser par la barre transversale. À la 44e minute, la même Marta Lucho offre à Léopards son 3^e but. Mais comme si cela n'était pas suffisant pour faire taire définitivement l'adversaire, Ngalefoutou revient à la charge au temps additionnel de la partie, elle marque le 4^e et dernier but des protégées du président, Rémy Ayayos Kounga. Score à la pause, 4 buts à 0 pendant que Muchanga s'est offert une seule occasion à la 35e minute mais mal exploitée. À la reprise, AC Léopards qui menait déjà au score, 4-0, est de plus en plus entreprenant. L'équipe tente de faire l'addition à la 50e, mais la frappe d'Isa Diakessé a retrouvé la lucarne, le ballon est aussitôt repris par Marta

Lucho mais son tire manque aussi le cadre.

Pendant ce temps, Esperance Muchanga ne baisse pas la garde, elle fonce et pousse la défense adverse à la faute, son attaquante est accrochée dans la surface de réparation à la 25e, le penalty est transformé, les Brazzavilloises réduisent le score à 4-1. Les deux équipes se sont ensuite créées d'autres occasions de buts sans parvenir à la faille. Grâce à cette victoire, l'AC Léopards prend une bonne option et s'affirme à la tête du championnat avec 6 points+10 suivis de l'AC Colombe, 4 points+4 et la Source 1 point.

En seconde explication, Rayons du soleil battu lors de la première journée, 1 à 8, par AC Léopards s'est incliné devant l'AC Colombe. Malgré la défaite, le niveau de l'équipe a nettement progressé. Durant 29 minutes, Rayons du soleil a livré un match très équilibré avec l'AC Colombe. Cet exploit considérable a ragillardé son public après le score fleuve de la première journée. Mais à la 30e minute, Elda Loulendo a ouvert la marque pour la Colombe après une première tentative manquée à la 14e minute. Sa coéquipière double la marque cinq minutes après. Score à la pause, 2-0. Ce score va être alourdi de deux autres buts à la 2e période pour un score final de 4 buts à 0.

À la fin du match, le président des Rayons du soleil, Andoche Miouasala, a déploré le retard accusé par la fédération dans l'envoi des licences de certaines joueuses dont quatre étaient sur la feuille du match contre l'AC Colombe. À cause de la situation, Rayons du soleil a joué son match avec un banc de touche non garni (deux réserves) puisque les quatre filles ont été contraintes de regagner les gradins.

Charlem Léa Legnoki

VIE DES PARTIS

Une nouvelle plateforme de l'opposition voit le jour

Une dizaine de partis politiques parmi lesquels le Parti des républicains (PR) de Paul Marie Mpouélé, la Dynamique pour le développement du Congo (DDC) de Armand Mpourou, le Comité d'action pour le renouveau (CAR) de Clotaire Mboussa-Ellah ont créé le 30 juillet à Brazzaville une nouvelle dynamique politique dénommée Rassemblement de l'opposition congolaise (ROC).

« Nous avons décidé de créer une structure qui a pour objectif la concrétisation des principes républicains par l'action démocratique. Pour ce faire, nous utiliserons tous les moyens démocratiques qui sont à notre disposition. Notre engagement, animé par l'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité, est non violent », a déclaré Rosemonde Moutsara-Gambou porte-parole de cette nouvelle plateforme politique.

Dans la déclaration de principe lue à cet effet, la nouvelle dynamique se fixe comme objectif de préparer et proposer une alternative politique crédible pour le Congo, conquérir et gérer démocratiquement le pouvoir sur la base d'un projet de société, œuvrer pour une paix réelle et durable par le dialogue.

La réussite d'une telle entreprise, souligne la déclaration, sera rendue possible grâce au respect de certains préceptes dont, la foi en un Congo uni et indivisible et en la démocratie, l'engagement franc et consensuel autour de l'idée de l'alternance démocratique, le rejet du sectarisme et du jusqu'au-boutisme, le rejet de la prépondérance des égo, l'acceptation du vote ou selon les cas du consensus comme mode d'accès aux responsabilités au sein du ROC.

Le ROC se veut être un espace démocratique, ouvert à toutes les initiatives préoccupées par le pluralisme en politique, la préservation des acquis de la République, l'unité de tous les congolais sans sectarisme ni désir d'hégémonie. Il entend être un espace et une force de réflexion, d'analyse et de proposition en vue d'un Congo intégral et intégratif, économiquement prospère et politiquement innovant. « Le Congo rêvé par le ROC est un Congo paisible, solidaire et capable de transcender les démons de la division ethno-régionale, un Congo capable de répondre à l'appel des citoyens sans regarder qui est qui par ses origines géographiques, culturelles ou sociales, un Congo au sein duquel l'opposition politique n'est pas un obstacle pour la majorité qui gère, mais une force qui contribue à la vie démocratique et au développement du pays » ajoute la déclaration.

Un tel idéal est possible au pays, pourvu que les acteurs sociopolitiques y mettent du cœur et leur intelligence à contribution pour que vive le Congo et la démocratie.

Notons qu'une commission ad hoc présidée par Clotaire Mboussa-Ellah a été mise en place. Elle est chargée d'installer les instances définitives de la nouvelle plateforme.

Jean Jacques Koubemba

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les pilliers des fonds publics dans le viseur du procureur de la République

Le procureur de la République, André Oko Ngakala, entend désormais mener la guerre contre les pilliers et voleurs des fonds de l'Etat. Le 29 juillet, il a invité les institutions et autres structures de lutte contre la corruption, à lui transmettre les rapports de leurs enquêtes afin que ceux dont les faits sont déjà avérés, soient immédiatement arrêtés et transférés à la Maison d'arrêt.

Le procureur de la République a abordé cette question (restée taboue) le 29 juillet, à l'issue d'une visite de travail dans les brigades de gendarmerie de Brazzaville nord. En réagissant ainsi, André Oko Ngakala, répondait au président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, Lamy Nguélé, qui accusait le Parquet de Brazzaville de ne jamais engager les poursuites judiciaires contre les tierces, pour lesquelles les faits de détournement sont avérés, et dont les rapports d'enquêtes lui auraient été transmis.

Dans son intervention, le procureur de la République a rejeté en bloc ces accusations, et juré n'avoir reçu des rapports de la Commission de lutte contre la corruption, confirmant les détournements de fonds par qui-conque. Il a, par ailleurs, relevé la pertinence et la nécessité de statuer sur de tels dossiers. Il a toutefois affirmé que s'il y a des rapports en ce sens, que ceux-ci lui soient transférés afin qu'il agisse en urgence.



André Oko Ngakala

« Je ne rentre pas dans cette polémique, je n'ai pas reçu de dossiers. S'il y a des pilliers des deniers publics, qu'on saisisse les services de police et de gendarmerie afin qu'ils me les transfèrent. Je ne badine pas, je les traiterai comme tel, parce que ce sont des criminels économiques. La loi est impersonnelle et doit s'appliquer à tous de manière effective », a souligné André Oko Ngakala.

Le procureur de la République a pris le ferme engagement d'agir dans le cadre de la politique de rupture prônée par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso. « La loi de la rupture s'appliquera dans toute sa rigueur et

de manière impartiale à tous les citoyens. Tant pis pour ceux qui seront pris dans le filet, parce qu'ils seront disqualifiés », a-t-il renchéri.

Lors de sa descente dans les brigades territoriales de gendarmerie, le procureur de la République André Oko Ngakala a mis en alerte maximum les gendarmes, face au phénomène des « bébés noirs ». « Je suis venu aussi vous parler du phénomène des « bébés noirs » qui sévit à Brazzaville. Je mets en garde dès cet instant, les parents et ceux qui hébergent les bébés noirs dans leurs maisons, sans faire signe à la police et à la gendarmerie. Nous allons traquer de manière impitoyable les bébés noirs et leurs complices afin de les traduire en justice », a-t-il promis.

Depuis la brigade territoriale de gendarmerie de Manianga, à Talangaï où il a commencé sa ronde, la poursuivant par celles du CEG de la Liberté, à Ouenzé et à Poto-Poto, le procureur de la République a exhorté les gendarmes au respect du délai de garde à vue, fixé à 72 heures. Il les a ensuite invités à bannir les comportements déviants et à travailler conformément à la déontologie de leur profession et aux lois en vigueur.

André Oko Ngakala était accompagné dans sa ronde du commandant de région de gendarmerie de Brazzaville, le colonel Gildas Olangui.

Firmin Oyé

RÉFLEXION

Le monde à la recherche d'un nouvel équilibre

Que les lignes bougent rapidement sur la scène mondiale, voilà qui ne fait aucun doute. Dès lors, en effet, que l'Europe qui semblait avoir surmonté ses vieilles rancunes se divise à nouveau avec le vote britannique du Brexit, dès lors que les Etats-Unis se préparent à une élection présidentielle à haut risque en raison des excès de langage de Donald Trump, dès lors que la Russie s'arme ou se réarme afin de contenir ce qu'elle interprète à tort ou à raison comme une agression déguisée de l'Alliance Atlantique sur ses frontières occidentales, dès lors enfin que la Chine renforce sa présence en Mer de Chine méridionale et ailleurs pour se préserver de la réédition des invasions qui lui firent tant de mal dans le siècle précédent, l'équilibre mondial ne peut plus demeurer ce qu'il a été pendant les soixante années qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale.

Il va de soi que les grandes puissances concernées par la recherche du nouvel équilibre qui conditionnera le climat international dans les prochaines décennies refusent d'admettre publiquement le bien-fondé de ce qui précède. Prati-

quant un double langage dont le véritable but est de sauver les apparences, elles évitent de poser publiquement les problèmes qui les opposent et dont l'origine se trouve dans le passé agité qui marqua d'un sceau indélébile la fin du siècle et du millénaire précédents. Et cette attitude peu raisonnable risque de déboucher à plus ou moins long terme sur un déséquilibre que l'humanité pourrait bien payer au prix fort.

L'Europe, en crise ouverte même si ses dirigeants évitent soigneusement de le reconnaître, n'est guère en mesure de peser sur les événements à venir, ce qui conduit les Etats-Unis à la mettre sous une tutelle déguisée qui ne trompe personne. Si bien qu'en réalité trois grandes puissances et trois seulement s'affrontent à fleurets mouchetés sur la scène internationale, accroissent et diversifient les moyens militaires dont elles disposent, cherchent de nouvelles alliances afin de renforcer leur influence à l'échelle mondiale, bref se mettent en ordre de bataille pour se protéger de menaces qu'elles jugent aussi fortes que proches.

L'Histoire dira ce qu'il est advenu de la nouvelle « guerre froide » dont nous

vivons manifestement les prémices, mais elle a suffisamment démontré dans le passé l'incapacité des Grands à faire taire les démons qu'engendre la puissance pour que le reste de l'humanité se préoccupe dès à présent des conséquences que pourrait avoir ce nouvel affrontement à plus ou moins brève échéance. En gardant présent à l'esprit le fait que les protagonistes ne rassemblent guère plus du tiers de l'humanité et que, par conséquent, ils ne sauraient imposer leurs vues au reste de la planète.

L'une des méthodes les plus sûres que pourraient utiliser les deux-tiers de cette même humanité pour se faire entendre des « Grands » avant qu'il soit trop tard serait d'imposer une réforme en profondeur du système des Nations unies qui est manifestement obsolète, qui ne reflète en rien les rapports de force présents, qui ne laisse qu'une place dérisoire au monde émergent, qui ne protège pas les peuples contre la violence et l'arbitraire. Edifiée en un temps où le « Tiers-Monde », colonisé pour une large part, ne pouvait ni s'exprimer ni se défendre, l'ONU s'est montrée incapable dans les dernières

décennies de se réformer de l'intérieur comme elle aurait pu et dû le faire si elle avait pris la mesure des changements en cours sur la planète Terre. Il n'y a donc rien à attendre d'elle dans sa forme présente.

Il est clair, pour nous en tout cas, que les trois grandes puissances qui se font face auraient tout à gagner en aidant les pays émergents à se faire, au sein de la gouvernance mondiale, une place à la mesure de leur importance humaine, géographique, économique et stratégique. Et c'est bien la carte que joue aujourd'hui la Chine dont la présence ne cesse de se renforcer en Afrique tout en évitant soigneusement de se mêler des querelles intérieures des Etats à la différence des pays occidentaux qui croient naïvement pouvoir imposer encore leur mode de gouvernance à des peuples dont ils bloquent l'émergence en pillant leurs ressources naturelles pendant des décennies, parfois même des siècles.

Voyons si ce jugement de bon sens sera entendu par ceux auxquels il s'adresse.

Jean-Paul Pigasse